

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES
LA SEANCE EST OUVERTE

Mise en vente par adjudication d'immeubles communautaires constituant des délaissés d'opération - Autorisation - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/445 du 25 juin 2010 notre Etablissement a souhaité se doter d'un dispositif de gestion des opérations de remise sur le marché immobilier privé des immeubles, bâtis ou non.

A ce titre une procédure de mise en vente par adjudication par le biais du MIN (Marché Immobilier des Notaires) a été retenue pour les biens immobiliers constitutifs de délaissés d'opérations (voirie par exemple...) ou pour les immeubles bâtis situés en diffus et ne présentant plus d'intérêt pour les projets d'aménagement communautaires.

Ces biens font dans un premier temps l'objet d'un examen systématique de la part des services communautaires.

De cet examen, ressort une liste de biens inutiles aux projets communautaires, au regard de nos domaines de compétences et notamment de nos engagements en faveur du logement, du développement économique, des projets nature.

En application de la règle mise en place, les biens immobiliers ainsi identifiés font ensuite l'objet de la part de l'Administration communautaire d'une consultation préalable des municipalités concernées et de notre office public de l'habitat, Aquitanis, afin de confirmer le bien-fondé d'une remise directe sur le marché immobilier privé.

Les biens proposés ci-dessous ne présentent donc pas d'intérêt pour les projets communautaires. Les communes concernées ont formellement donné leur accord pour cette cession et notre opérateur social s'est déclaré non intéressé.

Sont ainsi confirmées la faisabilité et l'opportunité d'une cession de ces immeubles, une proposition de mise en vente aux enchères par le MIN vous est donc aujourd'hui présentée pour les immeubles ci-après désignés. Ceux-ci ont fait l'objet d'une évaluation par France Domaine ainsi que d'une analyse technique du MIN en vue de fixer au plus juste le montant de la mise à prix de chaque bien.

Une présentation détaillée de chaque bien a été faite lors de la présentation du rapport en commission

TABLEAU PREVISIONNEL DES BIENS CEDES PAR ENCHERES PUBLIQUES

COMMUNE	ADRESSE COMPLETE	DATE ACTE NOTARIE	SHOB Bâti	SUPERFICIE CESSIBLE (M2)	AVIS France Domaine	AVIS MIN	PROPOSITION DE MISE A PRIX	PARCELLES
BORDEAUX	39, Rue de Tausin	18/05/1999		289 m2	144 000 € TVA en sus	180 000 €	144 000 €	ID 374 ID 376
BORDEAUX	129, Rue Blanqui	12/04/1996	112 m2	112 m2	108 000 €	65 000 €	108 000 €	SH 100
BORDEAUX	143, Rue Blanqui	22/01/2002		297 m2	180 000 € TVA en sus	115 000 €	180 000 €	SH86
BORDEAUX	255, Rue Blanqui	30/11/2011		215 m2	130 000 €	130 000 €	130 000 €	ST 77
BORDEAUX	27, Quai Bacalan	24/01/2007	249 m2	249 m2	420 000 €	380 000 €	380 000 €	RS 58
BORDEAUX	52, Cours de l'Intendance	28/05/1999	923 m2	235 m2	3 190 000 €	3 500 000 €	3 190 000 €	KN 268 269 – 270
BORDEAUX	164, Rue de la Pelouse de Douet	08/08/1985 10/07/1985 26/09/1985 21/09/1979		295 m2	177 000 € TVA en sus	100 000 €	140 000 €	IK 50 – 52 54 - 71
BORDEAUX	40, Rue Arago	31/12/1991	103 m2	404 m2	240 000 €	160 000 €	190 000 €	SI 52
EYSINES	206, Avenue du Medoc	29/07/2009	301 m2	1084 m2	380 000 €	280 000 €	380 000 €	BK 11
MERIGNAC	42, Rue Jules Ferry	27/11/1972		375 m2	105 000 €	120 000 €	105 000 €	CS 432p
MERIGNAC	77, Rue du Jard	01/04/1987		290 m2	81 200 €	110 000 €	81 200 €	BR 1069
TALENCE	2, rue Pacaris	13/05/1987		396 m ²	158 000 €	158 000 €	158 000 €	BD 453

S'agissant du résultat des ventes par adjudication, leur montant définitif vous sera communiqué ultérieurement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 322-1 et suivants

VU la délibération n°2010/445 du Conseil de communauté du 25 juin 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il importe, en suivi de la délibération du Conseil de communauté du 25 juin 2010, de confier au MIN la cession par enchères publiques des biens immobiliers susvisés aux fins de rechercher efficacité et transparence maximales.

DECIDE

Article 1 :

le Marché Immobilier des Notaires de la Gironde est mandaté pour procéder à la vente par adjudication des 12 immeubles communautaires ci avant désignés, selon le mode de fixation des mises à prix rappelé ci-dessus.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à cette procédure. Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 5 NOVEMBRE 2013

M. JEAN TOUZEAU